

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 4 avril 2024

Plan régional antichute : des mesures pour réduire le nombre de chutes et sensibiliser le grand public et les acteurs de terrain

En Normandie, d'ici 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. Pour que l'allongement de l'espérance de vie soit un allongement de l'espérance de vie en bonne santé, le Projet régional de santé 2023-2028 prévoit plusieurs actions afin de relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie, notamment par la sensibilisation aux enjeux du bien vieillir et la prévention du risque de chute. Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé Normandie impulse et coordonne un plan régional antichute, avec l'appui du Gérontopôle Normandie et en partenariat avec les acteurs, notamment marqué par le lancement en avril de la campagne régionale de sensibilisation « Il n'y a pas d'âge pour chuter, c'est important d'en parler ! ».

En France, les chutes des personnes âgées entraînent chaque année plus de 130 000 hospitalisations. Ces chutes ont des conséquences physiques, psychologiques, sociales et peuvent marquer une rupture dans la vie des individus et une perte d'autonomie. Elles représentent la première cause de passage par un service d'urgence. En Normandie, les chutes des personnes âgées de plus de 65 ans ont entraîné en 2022 près de 35 000 passages aux urgences et plus de 20 000 hospitalisations (dont 81% concernent des personnes de plus de 75 ans).

Lancé en février 2022, le plan national triennal antichute des personnes âgées a pour objectif de réduire, à domicile ou en institution, de 20% le nombre de chutes entraînant des hospitalisations des personnes âgées de plus de 65 ans.

L'Agence régionale de santé, en partenariat avec le Gérontopôle de Normandie et les membres du comité de pilotage composé de professionnels institutionnels, de santé, de la recherche et d'usagers, ont acté la déclinaison de ce plan en 4 phases :

- Sensibilisation des professionnels et du grand public ;
- Recensement des actions et acteurs impliqués dans la prévention des chutes ;
- Mise en œuvre d'actions probantes ;
- Evaluation des actions de prévention.

Le recensement des actions a démontré le fort investissement des professionnels, mais un déficit de repérage, de démarche parcours de prévention et un manque d'évaluation des actions.

Face à ce constat, des actions concrètes sont actuellement travaillées avec une centaine de professionnels normands autour de trois objectifs.

Savoir repérer les risques de chute et alerter

Des travaux sont en cours avec les Services départementaux incendie et de secours (SDIS) pour élaborer une démarche commune visant à éviter les passages aux urgences à la suite d'une intervention pour chute. Il s'agit de développer le repérage, d'inscrire la personne âgée dans un parcours de prévention gradué incluant les acteurs de la ville et de l'hôpital.

En 2024, l'enjeu est ainsi de construire une méthode et des outils communs pour repérer et alerter pour mettre en œuvre un parcours de prévention adapté sans attendre la chute grave, synonyme de perte d'autonomie.

Par ailleurs, des réflexions sont menées pour développer le repérage précoce d'utilisateurs n'ayant pas chuté et d'anticiper les facteurs de risque. Trois acteurs (le [Groupement hospitalier de territoire](#) (GHT) Normandie Centre (14), le GHT Elbeuf-Louviers (27-76) et le Groupement de coopération sanitaire (GCS) Les Marais (50)) ont manifesté leur intérêt pour déployer cette nouvelle méthode de repérage précoce des fragilités et des baisses de capacités fonctionnelles.

L'activité physique, meilleure arme antichute

L'activité physique constitue la meilleure arme contre les risques de chute. A ce titre, l'un des objectifs est de développer et faciliter l'accès aux maisons sport santé pour les seniors.

Pour cela, il est prévu de développer la formation des professionnels de santé à la prescription d'APA et d'organiser les collaborations entre les prescripteurs et les Maisons sport-santé (MSS) afin de placer ces dernières comme un recours dans le parcours des personnes concernées.

Le réseau des Maisons sport-santé (MSS) en Normandie, qui compte aujourd'hui 22 structures habilitées, joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'engagement de promotion de l'activité physique auprès des Normands, notamment autour de la prévention des maladies chroniques. (consulter les coordonnées des Maisons Sport Santé du territoire en [cliquant ici](#)).

L'inscription des Maisons sport-santé dans le développement de la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie fait partie intégrante des actions prioritaires définies par le Projet régional de santé 2023-2028.

Adapter l'habitat et l'espace public

Un des enjeux fort afin de permettre le bien vieillir à domicile en toute sécurité porte sur l'aménagement de l'habitat et de l'espace public. Des travaux sont engagés sur les objectifs suivants :

- Rendre lisible le parcours résidentiel : comment aménager son domicile (aides financières, vers quels acteurs de l'accompagnement se tourner ou orienter les usagers en fonction du contexte local), les aides techniques et l'accès à la téléassistance, les solutions alternatives d'habitat lorsque le maintien à domicile n'est pas souhaité par la personne ou qu'il n'est plus possible, etc.

- Adapter l'espace public à la transition démographique afin de permettre l'accessibilité et la participation sociale des personnes âgées : il est indispensable d'encourager et accompagner les collectivités pour rendre l'espace extérieur sécurisant pour favoriser les sorties et la vie sociale des plus âgés.

Informer et sensibiliser, former et impliquer les acteurs au plus près du terrain

Le mois d'avril 2024 marque le lancement d'une campagne de sensibilisation régionale : « Il n'y a pas d'âge pour chuter, C'est important d'en parler ! », afin d'informer et sensibiliser les acteurs et le grand public sur les risques de chute et les moyens de prévention.

Travaillés avec des professionnels de terrain et des usagers, plusieurs messages seront ainsi déclinés tout au long du mois, à raison d'un message par semaine, sous forme d'affiches et relayés via les réseaux sociaux et les sites internet des partenaires :

- les activités physiques (semaine 1),
- la nutrition (semaine 2),
- l'adaptation de son logement (semaine 3),
- et la surveillance de sa santé (semaine 4).

Pour en savoir plus : [Plan régional antichute des personnes âgées | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)